

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
187^e année
23 juin 2011
n° 24 / 7473^e
pages 1609 à 1672

CHRONIQUE

Le risque
> Valérie Lasserre

1632

ÉDITO

1609 Réforme du droit de la responsabilité : demandez le projet !, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

1616 Société civile professionnelle : droit aux bénéficiaires de l'associé retrayant
1624 Syndicat représentatif catégoriel : accord collectif intercatégoriel

POINTS DE VUE

1628 Fin de la prescription trentenaire en matière douanière, *Claude-J. Berr*
1630 Comment « ça » gouverne ? L'exemple du droit financier, *Alain Bernard et Fabrice Riem*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1637 **Chronique** : Les droits de l'Homme salarié de l'entreprise identitaire, *Jean-Pierre Marguénaud et Jean Mouly*
1643 **Panorama** : Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
1654 **Notes** : L'article 13-1 de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance, nouvelle disposition érigée en loi de police par la Cour de cassation, *note sous Com. 27 avr. 2011, Yves-Edouard Le Bos*
1659 Action collective en suppression de clauses illicites ou abusives dans des modèles types de contrats destinés aux consommateurs, *note sous Civ. 1^{re}/3 févr. 2011, Gaël Chantepie*
1664 Successions internationales : une dernière note française avant le concert européen ?, *note sous Civ. 1^{re}, 20 oct. 2010, Eric Agostini*
1669 Procédure d'insolvabilité : quand la sanction commande l'application du droit communautaire, *note sous Bordeaux, 3 janv. 2011, Arnaud Lecourt*

ENTRETIEN

1672 Bruno Lasserre - Détermination des sanctions des pratiques anticoncurrentielles : vers plus de prévisibilité...

DALLOZ

321124

9 782993 211243

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:
Françoise ARIAGADA (5363)
Kary PERCHEREAU (5366)
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG
Abonnements: Yvette NAY
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN
Abonnements: ventes@dalloz.fr
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)
Prix au numéro: 18,38 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1012 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne cedex
Dépôt légal - Juin 2011

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69572 195550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Abonnements Recueil / Kiosque »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1609

Réforme du droit de la responsabilité :
demandez le projet !

ACTUALITÉS

1612

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Protection du consommateur: interprétation
d'un contrat d'assurance, *Civ. 2^e, 1^{er} juin 2011*

Entreprise en difficulté

Voies de recours: pas de recours-nullité pour
le repreneur évincé, *Com. 31 mai 2011*

Responsabilité pour insuffisance d'actif:
mesures conservatoires, *Com. 31 mai 2011*

Conversion en liquidation judiciaire: portée
d'une déclaration de créance, *Com. 31 mai
2011*

Admission des créances: portée de l'autorité
de chose jugée, *Com. 31 mai 2011*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial: indivision post-communau-
taire et inscription au RCS, *Civ. 3^e, 1^{er} juin
2011*

Société et marché financier

Société civile professionnelle: droit aux béné-
fices de l'associé retrayant, *Civ. 1^{er}, 9 juin 2011*

1617

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accidents de la circulation: contribution à la
dette de réparation, *Civ. 2^e, 1^{er} juin 2011*

Assurance-vie: décès de l'assuré et du béné-
ficiaire, *Civ. 2^e, 1^{er} juin 2011*

Accident de la circulation: implication du
véhicule, *Civ. 2^e, 1^{er} juin 2011*

Famille-Personne-Succession

Conflit de lois: office du juge en matière de
droits indisponibles, *Civ. 1^{er}, 1^{er} juin 2011* [3
arrêts]

Recel de communauté: charge de la preuve,
Civ. 1^{er}, 1^{er} juin 2011

Reconnaissance de paternité tardive: nullité,
Civ. 1^{er}, 1^{er} juin 2011

Adoption plénière: appréciation de l'intérêt
de l'enfant, *Civ. 1^{er}, 1^{er} juin 2011*

Les députés rejettent le mariage homosexuel

1620

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Bail à construction: mise en demeure et
force majeure, *Civ. 3^e, 1^{er} juin 2011*

1621

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Escoquerie: ouverture d'un compte ban-
caire, *Crim. 1^{er} juin 2011*

Outrage: exercice d'une mission de service
public, *Crim. 24 mai 2011*

Procédure pénale

Témoin: le Pacs n'est pas un empêchement,
Crim. 25 mai 2011

1622

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Immigration: le Conseil constitutionnel
accepte l'inversion des juges

Dysfonctionnement de la justice: délai pour
agir en réparation, *Civ. 1^{er}, 1^{er} juin 2011*

1623

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Union syndicale: changement d'affiliation,
Soc. 31 mai 2011

Salarié protégé: transfert du contrat de tra-
vail, *Soc. 31 mai 2011*

Libre circulation des travailleurs à l'intérieur
de l'Union: publication du règlement

Convention de reclassement personnalisé:
transaction, *Soc. 31 mai 2011*

Avantage retraite: perte d'une chance d'en
bénéficier, *Soc. 31 mai 2011*

Syndicat représentatif catégoriel: accord col-
lectif intercatégoriel, *Soc. 31 mai 2011*

Sécurité sociale

Prestations familiales: certificat médical de
l'enfant étranger, *Cass., ass. plén., 3 juin 2011*

1625

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

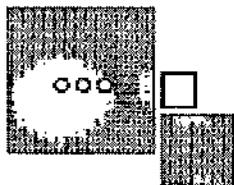
Procédure civile

Contestation d'honoraires: modalités de sai-
sine du bâtonnier, *Civ. 2^e, 1^{er} juin 2011*

Droit à l'avocat dans les procédures pénales:
l'Union européenne prend la main

Conclusions récapitulatives: visa avec indica-
tion de la date, *Civ. 3^e, 31 mai 2011*

Introduction des procédures préjudicielles
par les juridictions nationales: mode d'emploi



POINTS DE VUE

1628 Fin de la prescription trentenaire en matière douanière
par Claude-J. Berr

1630 Comment « ça » gouverne ?
L'exemple du droit financier
par Alain Bernard et Fabrice Riem



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

1632 Le risque
par Valérie Lasserre

1637 Les droits de l'Homme salarié de l'entreprise identitaire
par Jean-Pierre Marguénaud et Jean Mouly

PANORAMA

1643 Droit bancaire
janvier 2010 - décembre 2010
par Didier R. Martin et Hervé Synvet

NOTES

1654 L'article 13-1 de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance, nouvelle disposition érigée en loi de police par la Cour de cassation,
note sous Com. 27 avr. 2011
par Yves-Edouard Le Bos

1659 Action collective en suppression de clauses illicites ou abusives dans des modèles types de contrats destinés aux consommateurs,
note sous Civ. 1^{re}, 3 févr. 2011
par Gaël Chantepie

1664 Successions internationales : une dernière note française avant le concert européen ?
note sous Civ. 1^{re}, 20 oct. 2010
par Eric Agostini

1669 Procédure d'insolvabilité : quand la sanction commande l'application du droit communautaire,
note sous Bordeaux, 3 janv. 2011
par Arnaud Lecourt



2

3

ENTRETIEN

1672 Bruno Lasserre
Détermination des sanctions des pratiques anticoncurrentielles : vers plus de prévisibilité...

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).